



AVIS AUX MEMBRES N° 1-2019

Le 26 mars 2019

Destinataires : Tous les membres de FPC
Expéditrice : Hilary Pearson
OBJET : **Dernières nouvelles concernant les politiques publiques, la législation et la réglementation**

1. Priorités de FPC en matière de politiques publiques

Nos priorités actuelles en matière de politiques publiques demeurent les suivantes :

- a) Encourager l'établissement d'un régime plus favorable au financement social et aux investissements d'impact par les fondations de bienfaisance, y compris l'éclaircissement des lignes directrices de l'ARC qui régissent les investissements liés à un programme qui sont effectués par les fondations.
- b) Participer à un processus conjoint avec le gouvernement fédéral et le secteur de la bienfaisance pour discuter des politiques et des dispositions législatives clés qui concernent le secteur et doivent faire l'objet d'une modernisation ou d'un assouplissement, y compris les dispositions relatives à la direction et au contrôle.
- c) Plaider pour la collecte par Statistique Canada de données clés sur le secteur sans but lucratif qui fourniraient au gouvernement fédéral des informations pertinentes aux fins de l'élaboration des politiques.

Nous serions ravis que les membres de FPC nous fassent part de leurs commentaires et suggestions concernant ces priorités.

2. Participation des organismes de bienfaisance au dialogue sur les politiques publiques et à l'élaboration de celles-ci

Le 7 mars 2019, le ministre du Revenu national [a répondu](#) au [rapport](#) du Groupe de consultation sur les activités politiques des organismes de bienfaisance (le « Groupe »). Deux des principales recommandations du Groupe visaient une modernisation du régime qui structure les activités des organismes de bienfaisance au moyen de modifications législatives. Le gouvernement fédéral a suivi une recommandation centrale du rapport et a apporté des modifications aux règles régissant les activités politiques des organismes de bienfaisance. Ces modifications permettent explicitement aux organismes de bienfaisance de **participer pleinement et sans restriction au dialogue sur les politiques publiques et à l'élaboration de celles-ci**, à condition que ces activités visent la réalisation d'une **fin de bienfaisance déclarée** et ne deviennent pas des activités partisans (c'est-à-dire des activités visant à appuyer directement ou indirectement un parti politique ou un candidat à une charge publique).

L'ARC a publié une ébauche de [lignes directrices](#) à l'intention du secteur pour expliquer comment elle interprétera et administrera le nouveau régime s'appliquant aux activités relatives au dialogue sur les politiques publiques ou à leur élaboration. Elle a également diffusé quelques

[questions et réponses](#). La règle dite du « 10 % » a été abandonnée et l'obligation de déclaration annuelle des activités politiques par les organismes de bienfaisance et les fondations dans le formulaire T3010 ne s'appliquera plus. Le formulaire T3010 pour l'année 2018 contient toujours une mention de cette obligation de déclaration, mais l'ARC a précisé par [communiqué](#) qu'un organisme de bienfaisance n'est pas tenu de répondre à certaines questions.

3. Comité consultatif sur le secteur des organismes de bienfaisance

En réponse à une recommandation du Groupe de consultatif concernant un engagement additionnel en vue de la modernisation du cadre législatif régissant les organismes de bienfaisance, le gouvernement a mis sur pied le [Comité consultatif sur le secteur des organismes de bienfaisance](#). Ce comité permanent comptera deux coprésidents provenant du secteur de la bienfaisance (Bruce Macdonald d'Imagine Canada et moi-même), et un troisième co-président en la personne de Geoff Trueman, sous-commissaire de la Direction générale de la politique législative et des affaires réglementaires. Le comité sera composé de douze autres membres représentant le secteur de la bienfaisance et le gouvernement (qui n'étaient pas encore nommés au moment d'écrire ces lignes). Ce Comité discutera des enjeux émergents auxquels sont constamment confrontés les organismes de bienfaisance en termes de politiques et de réglementation.

Le gouvernement fédéral alloue à l'ARC de nouveaux crédits budgétaires de 3,2 millions de dollars pour la période s'échelonnant de 2018-2019 à 2023-2024 pour soutenir le Comité afin qu'il renforce le lien entre le gouvernement et le secteur. Il y a donc lieu de croire que l'engagement à l'égard de cette structure permanente est ferme et que le secteur a maintenant accès à une nouvelle courroie de transmission entre lui et le gouvernement pour un dialogue continu sur les enjeux importants en matière de politiques.

4. Étude du Comité spécial du Sénat sur le secteur de la bienfaisance

Un [comité spécial](#) du Sénat du Canada mène une étude pour examiner « l'impact des lois et politiques fédérales et provinciales gouvernant les organismes de bienfaisance, les organismes à but non lucratif, les fondations et autres groupes similaires, et pour examiner l'impact du secteur volontaire au Canada ». Le président de ce comité est le sénateur Terry Mercer et sa vice-présidente est la sénatrice Ratna Omidvar (anciennement de la fondation Maytree). Les transcriptions complètes des délibérations du comité, qui sont toujours en cours, sont disponibles sur le site Web du comité. Un vaste éventail d'organismes de bienfaisance, d'associations (dont FPC) et de fondations ont fait des observations et des présentations extrêmement utiles devant le comité. Le rapport du comité devrait être déposé d'ici le mois de juin et comportera probablement certaines recommandations importantes et pertinentes pour les fondations de bienfaisance en ce qui a trait aux orientations d'une modernisation additionnelle du régime fédéral régissant les organismes de bienfaisance.

5. Budget fédéral de 2019 : le journalisme d'intérêt public

Dans le budget de mars 2019, les annonces majeures qui présentent un intérêt pour le secteur des fondations concernent le journalisme et la finance sociale.

- a) Le Budget fait suite aux mesures annoncées dans le budget fédéral de 2018 pour soutenir le journalisme canadien en instaurant une mesure fiscale qui permet à certains organes de presse canadiens d'obtenir le statut de donataire reconnu s'ils satisfont aux conditions nécessaires pour être reconnus en tant qu'« organisation journalistique

qualifiée ». Ces organisations doivent être constituées au Canada et doivent produire principalement du contenu de nouvelles originales qui doit se consacrer principalement aux questions d'intérêt général et rendre compte des événements d'actualité. Si ces organes de presse deviennent des donataires reconnus, les fondations de bienfaisance seront autorisées à leur faire des dons. Le processus de qualification risque toutefois de prendre beaucoup de temps. Avant que cette mesure prenne effet, il faudra donc attendre au moins jusqu'en 2020.

- b) À l'automne 2018, le gouvernement a proposé de libérer jusqu'à 755 millions de dollars sur dix ans, selon la comptabilité de caisse, pour établir un nouveau **fonds de finance sociale** et d'investir 50 millions de dollars sur deux pour améliorer la capacité des organismes à vocation sociale de participer avec succès au marché de la finance sociale. Le gouvernement a proposé que ce fonds aide les organismes de bienfaisance, les organismes à but non lucratif et d'autres organismes à vocation sociale à avoir accès à du financement pour des projets favorisant des changements sociaux positifs.

Le Budget de 2019 contient des précisions sur le fonctionnement du fonds de finance sociale :

- Le financement sera géré par des gestionnaires professionnels de placements ayant de l'expertise dans l'établissement de rapports sur les impacts sociaux et une capacité reconnue à promouvoir la croissance inclusive et la diversité dans le marché de la finance sociale. Ces gestionnaires seront choisis au moyen d'un processus de sélection concurrentiel à l'automne 2019.
- Les gestionnaires du fonds investiront dans des organisations intermédiaires de finance sociale existantes ou émergentes qui ont mis à profit un capital privé ou philanthropique à des fins de co-investissement.
- Les gestionnaires du fonds devront mobiliser au moins deux dollars de capital non gouvernemental pour chaque dollar d'investissement fédéral, sauf en ce qui a trait aux investissements pour les fonds dirigés par des Autochtones ou appartenant à des Autochtones.
- Au moins 100 millions de dollars seront affectés aux projets qui soutiennent une égalité des sexes accrue – mobilisant à cette fin des fonds existants d'organismes philanthropiques et du secteur privé afin d'aider les responsables de ces projets à réduire les obstacles sociaux et économiques auxquels sont confrontés divers groupes de Canadiens de tous les genres.
- Un investissement de 50 millions de dollars sera réalisé dans le Fonds de croissance autochtone nouvellement proposé, qui vise à encourager les investissements dans les entreprises dirigées par des Autochtones. Le Budget prévoit que le Fonds de croissance autochtone sera géré par l'Association nationale des sociétés autochtones de financement.

Le Budget fédéral prévoit de nombreuses autres mesures de dépenses. Avec nos remerciements au groupe d'Impact social de **Miller Thomson** qui a préparé l'[infolettre](#) de laquelle le présent sommaire est tiré, voici les principales mesures de dépenses présentant un intérêt pour les fondations :

- Le Budget contient de nombreuses possibilités de financement pour les organismes qui offrent des programmes pour les jeunes au Canada. Un [livre de la jeunesse](#) décrit en détail les mesures budgétaires qui auront une incidence sur les Canadiens de moins de 34 ans. Ce document intéressera les organismes de bienfaisance axés sur les jeunes.

- Le Budget contient un certain nombre de mesures qui intéresseront les organismes de bienfaisance voués à l'éducation, comme l'augmentation du financement des prêts étudiants, des programmes d'apprentissage et de l'éducation internationale.
- Le Budget prévoit des investissements destinés aux peuples autochtones, y compris des fonds alloués pour répondre aux besoins fondamentaux de gouvernance des gouvernements des Premières nations, une nouvelle structure de subventions ajustée en fonction de l'inflation sur dix ans pour les Premières Nations et des investissements visant à améliorer l'accès des peuples autochtones aux études postsecondaires.
- Le Budget prévoit la plus importante augmentation jamais annoncée du financement des subventions de recherche. Les organismes qui mènent des activités dans le domaine de la recherche seront également intéressés par l'annonce d'un financement accru pour le **Réseau d'innovation pour les ressources propres**, qui mène des recherches visant à réduire l'impact environnemental de l'industrie pétrolière et gazière. Le Budget prévoit également la création d'un nouveau Fonds stratégique des sciences pour les investissements dans la recherche et la technologie.
- Le Fonds du Canada pour les espaces culturels accordera un nouveau soutien financier pour des projets d'infrastructures culturelles au Canada en investissant dans des installations patrimoniales et d'arts traditionnels comme les musées, les théâtres et les centres d'arts de la scène. Le Budget prévoit également un nouvel investissement dans le Fonds du Canada pour la présentation des arts, qui appuie les organismes professionnels sans but lucratif des arts de la scène, y compris les festivals et les séries de spectacles artistiques.
- Dans le cadre de la nouvelle Stratégie nationale de réduction de la pauvreté annoncée en août 2018, le Budget prévoit des fonds pour les infrastructures alimentaires locales et le financement de projets communautaires qui améliorent la vie des aînés. Le Budget indique que le gouvernement entend aller de l'avant avec l'adoption d'une loi visant à établir un seuil de pauvreté officiel fondé sur un panier de biens et de services dont les Canadiens ont besoin pour atteindre un niveau de vie modeste dans les collectivités partout au pays. Cela sera pertinent pour la définition de la « pauvreté » utilisée par de nombreux organismes de bienfaisance.